



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires

Question écrite n° 9759

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la présence illégale d'affichages publicitaires aux entrées de nombreuses agglomérations et dans des sites remarquables entraînant une véritable pollution visuelle. Des associations de défense de l'environnement qui dénoncent au quotidien ces violations du code de l'environnement sont l'objet, selon leurs dires, d'attaques de certaines sociétés d'affichage. En conséquence, il souhaite savoir si, afin de remédier à cette situation et à la dégradation du patrimoine commun de la nation, elle entend constituer le groupe de travail réclamé notamment par l'association Paysages de France qui aurait pour mission de cibler les faiblesses et les inadaptations de la loi actuelle et de proposer des modifications visant à renforcer son efficacité.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'application de la réglementation de la publicité extérieure. Malgré la vigilance des services de l'Etat et des maires chargés, sous l'égide du préfet, de faire respecter la réglementation, de nombreux abus peuvent en effet être constatés, que ce soit aux entrées de ville ou sous forme d'affichage sauvage. Or, les textes, s'ils étaient correctement et spontanément appliqués par les afficheurs eux-mêmes, permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de protéger le cadre de vie des pollutions visuelles. Toutefois, dans le souci d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la réglementation et donc d'une meilleure protection du cadre de vie, la ministre estime devoir engager une réflexion approfondie portant aussi bien sur l'évolution des textes dans un sens plus protecteur que sur les conditions de leur mise en application, pour laquelle une simplification des règles devra être recherchée. Un processus de concertation va ainsi être engagé, au cours duquel les différents acteurs concernés - élus locaux, associations et professionnels - seront associés.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9759

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5215

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3331